



COMMUNE D'ARCANGUES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni le onze du mois d'avril deux mille vingt-quatre à 19 h 00.
La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur Philippe ECHEVERRIA, Maire,

Etaient présents : M. ECHEVERRIA Philippe, M. MAISTERRENA Didier, Mme CURUTCHET Maitena, M. GARMENDIA Jean, Mme LAFFONTAS Céline, M. VITIELLO Laurent, Mme HARAN Corinne, Mme CHARLANNE Sandrine, M. DARRIGOL Daniel, M. GAROSI Rémy, Mme DUCOURNAU Marcelle, M. PICOT Olivier, M. GARRIGUE Jean-Michel, M. GARIADOR Alain, Mme CAZAUX Marie-Christine, Mme FAVRE Nathalie, Mme DACHARY Sylvie, M. AIME Ramuntxo, Mme CABROL Laurence, Mme THOMAS Nélize.

Secrétaire de séance : M. MAISTERRENA Didier

Absents excusés :

Mme JOST Sybille ayant donné pouvoir à M. ECHEVERRIA Philippe
Mme BONNARDET Marlène ayant donné pouvoir à Mme CURUTCHET Maitena
M. FERRUS Stéphane

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 20
Nombre de membres ayant pris part au vote : 22

Date de la convocation : 29 mars 2024
Date d'affichage : 29 mars 2024
Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° 2024/25

Présentation et vote des budgets annexes 2024 – Budget « Locaux commerciaux »

M. le Maire présente les grandes lignes du budget annexe des Locaux commerciaux en vue de son approbation et il est proposé le vote par chapitre selon les tableaux et les annexes jointes à la délibération.

Budget Locaux commerciaux :

Fonctionnement		Investissement	
<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Total : 265.000,00 €	Total : 265.000,00 €	Total : 175.571,99 €	Total : 175.571,99 €

M. le Maire propose au Conseil municipal de voter les montants par chapitre du budget annexe 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE les montants votés par chapitre des sections de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2024 du budget annexe des » Locaux commerciaux » ;
AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser les opérations budgétaires et comptables correspondantes.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire,



M. ECHEVERRIA Philippe.

Le secrétaire,



M. MAISTERRENA Didier